



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : [rousse.yves@neuf.fr](mailto:rousse.yves@neuf.fr)

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2021

### Présents :

n° club: 1078 160	ASSOCIATION VICINOISE DE TIR
n° club: 1078 978	ASSOCIATION de TIR de POISSY
n° club: 1078 003	T.N. VERSAILLES
n° club: 1078 773	PRO-PATRIA MONTESSON
n° club: 1078 936	E.S. AÉROSPATIALE (Astrium)
n° club: 1078 939	S.TIR VÉSINET-CHATOU
n° club: 1078 018	L'ESPÉRANCE DU PERRYAY-EN-YVELINES
n° club: 1078 661	LA DIXMUDE D'HOUDAN
n° club: 1078 084	AMICALE DES TIREURS DE BUC

### Pouvoirs :

n° club: 1078 004	A.S. PORCHEVILLE
-------------------	------------------

### Absents :

n° club: 1078 548	U.S. MAISONS-LAFFITTE
n° club: 1078 011	C.T.S. des YVELINES
n° club: 1078 006	ASS. DE TIR STADE ST-GERMANOIS
n° club: 1078 017	TIR SPORTIF DE VERSAILLES
n° club: 1078 070	ESSOR BULLION
n° club: 1078 286	C.S.L.G.B.V.S 1er GROUPEMENT BLINDÉ
n° club: 1078 980	C.S.A. BA 107 Sous-lieutenant DORME
n° club: 1078 022	ARTS et SPORTS NEXTER
n° club: 1078 625	L'AVENIR de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

L'Assemblée Générale 2021 du CDTY a été régulièrement convoquée, aux fins de se tenir, dans les locaux du Tir National de Versailles, le dimanche 19 septembre 2021.

Monsieur Yves Rousse, Président, souhaite la bienvenue aux participants.



### 1.- Appel des présents - vérification du quorum

Constatant que le quorum (25%, c'est à dire : 5 sociétés sur 19 et 23 voix sur 96) est atteint (10 sociétés présentes ou représentées et 63 voix) et que l'Assemblée peut valablement délibérer, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.



### 2.- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2020

Après avoir sollicité des commentaires éventuels et personne ne demandant la parole, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.



### 3.- Rapport moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en pièce jointe)

Le Secrétaire Général met aux voix le rapport moral de Monsieur Yves Rousse, après avoir sollicité des commentaires éventuels auprès des membres de l'assemblée. Personne ne demandant la parole, le vote a lieu :

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**



**Yvelines**  
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
des YVELINES



#### **4.- Rappel du protocole sanitaire à mettre en place dans les clubs et pour les compétitions départementales**

Le protocole en vigueur est le suivant mais pourra être adapté en fonction de l'évolution des règles sanitaires :

- Garder le masque hormis sur les pas de tir,
- Possibilité d'utiliser tous les postes de tir (pas de distanciation), néanmoins la pose de séparateurs est encouragée,
- Le Contrôle du pass sanitaire reste obligatoire.



#### **5.- Rapport financier du Trésorier – Situation au 1er septembre 2021**

La parole est ensuite donnée à Monsieur Lionel de CEUYPER, Trésorier, qui expose le rapport financier (voir l'annexe) et la situation financière (qui est jointe, aussi, en annexe).



#### **6.- Rapport des Vérificateurs aux comptes**

Ayant vérifié les comptes et, par sondage pour les pièces justificatives, Monsieur LALOYER, Vérificateur aux Comptes, certifie sincère et véritable la tenue des comptes et des documents financiers présentés par le Trésorier. (Le rapport est joint en annexe).



#### **7.- Mise au vote du rapport financier sur l'exercice 2020/2021**

L'Assemblée n'émettant ni question ni remarque ;

**Le compte rendu financier de la saison écoulée est adopté à l'unanimité.**



#### **8.- Fixation du montant de la cotisation 2021/2022 – Projet de budget 2021/2022**

Un montant de la cotisation, pour l'exercice 2021-2022, de 57 € est proposé à l'assemblée. (+1€)

Le projet de budget 2021-22 est présenté, en détail, à l'Assemblée (voir pièce jointe).

Le Trésorier demande que toutes les infos, factures, règlements... lui soient envoyés avant fin juillet pour permettre une prise en compte pour la situation au 1<sup>er</sup> septembre.

Le Président demande aux participants leurs remarques ou leurs questions sur ces propositions. Aucune remarque ou question n'étant formulée,

**Le montant de la cotisation 2021/22 et la proposition de budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.**

L'A.G. tient à remercier le Trésorier pour la qualité de son travail.



#### **9.- Nomination des Contrôleurs aux comptes**

Le président signale que toutes les bonnes volontés sont acceptées pour cette tâche, l'idéal étant d'avoir deux personnes. Il est précisé que les vérificateurs aux comptes ne doivent pas faire partie du Comité Directeur.

L'Assemblée générale nomme, à l'unanimité, comme Vérificateur aux Comptes pour la saison 2021-2022 :

- Laurent LALOYER.



## 10.-Questions diverses

### 10.1 Point sur la lutte contre les violences sexuelles

Comme pour les autres sports, une vigilance accrue doit être respectée dans ce domaine.

### 10.2 Point sur la lutte contre la radicalisation et les fichés S

Il est souligné en séance que la vigilance est de mise au sein des clubs de tir et que tout comportement suspect doit être signalé aux autorités compétentes.

### 10.3 Mise à disposition de matériel Laser.

Des carabines Laser sont à disposition à la ligue pour des démonstrations ou initiations. Pour en disposer, s'adresser directement à la Ligue IDF (Sylvia).

### 10.4 Proposition de la part de Clémentine David.

Clémentine nous propose une nouvelle organisation avec la mise en place d'un challenge amical mensuel à distance, à faire dans l'enceinte de chaque stand avec un classement global. 1 match par mois d'octobre à janvier (4 matches en tout).

En l'absence d'autres questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.



## 11.-Date de la prochaine AG

La prochaine AG se tiendra :

**Le dimanche 25 septembre 2022, au TNV, à 10h30.**

Cette A.G. sera précédée d'une réunion du CD, le même jour, à 8h30.



## 12.-Date de la prochaine réunion du CD

Le prochain Comité Directeur se tiendra :

**Le dimanche 16 janvier 2022, au TNV.**



Le Président du CDTY  
**Yves ROUSSE**

Le Secrétaire Général  
**Michel GUILHAMET**



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : [rousse.yves@neuf.fr](mailto:rousse.yves@neuf.fr)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 19 septembre 2021

### RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉS du PRÉSIDENT

Messieurs les Présidents des Clubs de Tir Yvelinois, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs, Chers ami(e)s,

Malgré cette saison de tir 2020/2021 difficile pour nos clubs et nos licenciés nous avons pu garder les effectifs de nos associations et de notre comité.

Notre Comité est composé, en 2020-2021, de **19 associations, 3938 tireurs sont licenciés FFTir dans les Yvelines**, contre 4071 la saison précédente soit une baisse 133 tireurs (3.3%).

416 nouvelles licences (476 en 2019/2020), 585 non renouvelées (532 en 2019/2020) et 94 ré-activation (89 en 2019/2020), 14 blacklistés,

Les féminines (396) représentent 9.1% (387 et 9.4% en 2018-2019) et les jeunes (284) 7.0% (272 et 6.7% en 2018-2019) des licenciés Yvelinois.

498 visiteurs initiés (895 en 2019/2020), 896 avis préalables signés, 2002 grades cibles de couleurs, 59 formateurs et 18 arbitres diplômés, Finiada positif 0

Si nous regardons les statistiques, 8 clubs Yvelinois ont eu une augmentation du nombre de leurs licenciés, 11 une diminution. Depuis 2010 les effectifs sont passés de 3283 à 4059 soit une progression de progressé de 20%.

Malgré cette saison difficile, le tir Yvelinois a tenu le cap.

Nous nous efforçons de continuer à développer une relation fondée sur une confiance réciproque avec nos Partenaires Institutionnels :

- Le service Départemental Jeunesse Engagement et Sports rattaché au Recteur d'Académie de Versailles,
- le Conseil Département par l'intermédiaire de son service des sports,
- le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.
- L'Agence Nationale du Sport

Nous ne manquons pas de communiquer en toute occasion et dans tous supports appropriés sur les valeurs de notre sport et ses incontestables succès aux niveaux régional, national et international.

Toutes les manifestations des institutionnels auxquelles nous avons l'habitude de participer ont été annulées :

- Remise des « *Eclats Olympiques* » en préfecture,
- Remise des prix aux Champions de France en préfecture,



Parlons maintenant des aides financières que nous apportent nos Institutionnels, le pourcentage (32%) n'est pas représentatif puisque la saison n'a pas été complète en termes de réalisation des championnats d'hiver et d'été et que tous les versements de certaines subventions ont été reçus après la clôture des comptes.



**Yvelines**  
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
des YVELINES

Il convient, à nouveau, de souligner que, sans les financements apportés par nos Institutionnels, *que nous tenons ici à remercier*, le Comité et ses Associations Yvelinoises ne pourraient pas réaliser les actions qui concourent aux succès remarquables de nos Tireurs, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Rappelons que le président du CDTY est l'interface entre les clubs et le Conseil Départemental, l'ANS et le CDOS 78. Il est ainsi appelé à collationner, donner un avis et viser :

- Les demandes de subventions "Haut Niveau Amateur" présentées par les clubs auprès du Département des Yvelines,
- Les demande d'aides personnelles (ou bourses) présentées par les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (subventions DAISY) auprès du Département des Yvelines,
- Les demandes de subvention de l'ANS ordonnancées conjointement par l'ANS et la FFTir,
- Chaque club ou association sportive peut demander chaque année une subvention, liée au nombre de licenciés, auprès du département des Yvelines

Détaillons l'état des lieux dans ce domaine, dans l'ordre chronologique de présentation des dossiers aux Institutionnels concernés :

a) Subvention « Haut Niveau Amateur » des Clubs par le Conseil général :

- 6 dossiers ont été, à nouveau, présentés, le 15 septembre 2020, au titre de la saison en cours.
- Notons que le tir sportif a été pénalisé par la suppression des championnats de France école de tir et 25/50m

b) "Contrat sur Objectifs" du CDTY par le Conseil Départemental :

Une subvention de 5000 € (5400€ l'année passée) a été accordée au CDTY au titre de l'année 2020 en baisse de 8% par rapport à l'année précédente.

Notons que cette subvention sera versée en 2 fois, 2500€ à la signature de la convention, le reste lorsque les comptes-rendus des actions auront été remis au département 78.

Cette tendance à la diminution des subventions risque de s'accélérer au cours des années à venir à la suite du désengagement financier de l'état vis-à-vis des collectivités locales, de nombreux clubs l'ont également ressenti au niveau des communes et des communautés de communes.

Au niveau du CDTY, nous avons anticipé cette baisse qui était prévisible au moyen de deux actions qui ont été votées par le Comité Directeur :

- Ajustement de la subvention accordée (en matériels et équipements) à chaque école de tir, elle est actuellement de 1100€,
- Le principe d'une cotisation sur les licences en faveur du Comité Départemental, elle est actuellement de 0€, (une cotisation de 1€ rapporterait 4000€ au Comité Départemental)
- Le contrat objectif qui relie notre Comité au Département 78 doit être reconduit pour 2022, nous n'avons pas encore de nouvelles du service des sports du département 78.

Le versement de cette subvention est assorti d'un engagement du Comité au titre du *Développement Durable*.

Nos clubs s'engagent, à ce titre, à mettre en œuvre des actions concrètes selon les 3 volets du Développement Durable :

- Volet environnemental : élimination des déchets, récupération et recyclage du plomb et du laiton, réduction des consommables (par l'usage de l'informatique), covoiturage, économies d'énergie, suppression progressive des gaz polluants (CO2)...
- Volet social : intégration des publics en situation de handicap, encouragement à l'accession des femmes aux postes de responsabilité...
- Volet économique : mutualisation des moyens...

c) Bourses individuelles du Comité Départemental : (subventions « DAISY »)

Un seul tireur (Héloïse FOURRE de l'Association Vicinoise de Tir) sur les listes ministérielles mais n'habitant pas dans les Yvelines elle n'a pas droit à cette subvention.

d) Subvention CNDS du Ministère des Sports :

- Les subventions CNDS, délivrées par la DDCS sont supprimées à la suite de la création de l'Agence Nationale du Sport,
- Elles sont délivrés par toutes les Fédérations Sportives éligibles à partir de l'année 2020.
- Pour sa part, notre Comité s'est vu notifier une subvention 2020 de 2200 €, en augmentation de 10% par rapport à celle perçue la saison précédente, (et de 2100€ pour 2021)

- Les clubs de Tir Yvelinois n'ont pas présenté de dossier, au titre de 2019-2020, les critères d'attribution des demandes, le talon minimum de la demande de subvention et les justificatifs de réalisation sont difficiles pour le sport que nous pratiquons,
- Il ne fait aucun doute que les jeux olympiques 2024 pèseront sur les futures subventions aux clubs sportifs amateurs.



Passons maintenant en revue les faits marquants de notre activité 2020 -2021 en regard des 5 points de notre Projet Associatif

### **1. Inciter les adhérents de nos clubs à pratiquer les disciplines du Tir Sportif en organisant les épreuves des championnats départementaux relatifs aux disciplines pratiquées dans le département**

Nous n'avons pas organisé de championnats départementaux au cours de la saison 2020 / 2021, tous les championnats ont été annulés et les stands de tir de type X ont été fermés entre 6 et 7 mois.

Rappelons, pour ceux qui l'ont oubliés le site internet du comité (<http://www.cdyt.fr>), ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne :

- Aux championnats départementaux organisés par le CDTY,
- Aux stages de formation et de perfectionnement au tir sportif

Félicitations à tous nos tireurs, nos encadrants et nos entraîneurs



### **2. Favoriser l'émergence de nouveaux talents, en organisant des compétitions fédérales et des concours amicaux spécifiques aux jeunes de nos Écoles de Tir**

- Le circuit de l'école de tir a également été annulé au cours de la saison 2020/2021.
- Nous espérons pouvoir reprendre ce circuit des écoles de tir en 2021 / 2022 pour la 17<sup>ème</sup> année.



### **3. Participer à la préparation du futur des Associations, au moyen, en particulier, de dotations en matériels spécifiques, destinés aux Écoles de Tir du département**

Le succès de nos Ecoles de Tir est le fruit des efforts bénévoles des moniteurs Yvelinois et, aussi, celui de la politique mise en œuvre par le Comité depuis de longues années sous la forme d'aide en armes ou matériels destinés à la compétition (vêtements de tir, chaussures...etc) choisies par les clubs.

Rappelons que le Comité achète les matériels après fixation, au début de chaque exercice, du montant de l'aide financière, uniforme, allouée à chaque club qui reverse au Comité l'excédent éventuel de prix du matériel choisi, par rapport au montant de l'allocation.

Sept clubs faisant vivre une école de tir, ont bénéficié, cette saison, de cette aide appréciable de 1100€.

Rappelons ici que la dotation, par le CDTY, de matériels destinés aux Ecoles de Tir, est subordonnée à l'engagement, par les bénéficiaires, à ce que leurs jeunes participent au Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines (5 concours amicaux) et aux championnats de la Gestion Sportive de la FFTir qui leur sont réservés (Critériums Départemental et Régional, Championnats Départementaux, Régionaux et de France des Ecoles de Tir).

Enfin, le Comité encourage la mutualisation, entre les clubs, des matériels de tir, conformément à l'engagement que le mouvement sportif a pris dans le cadre des obligations découlant de la signature de la Charte relative au Développement durable.



### **4. Faciliter la mission des Cadres techniques du département et de nos clubs, Participer à la formation de nos arbitres et assurer la préformation des futurs animateurs de club.**

## **- NOS ARBITRES**

Lionel LAMY responsable de l'arbitrage au sein de notre Comité, assisté de Philippe AMANDJULES, a animé une équipe forte de 6 femmes et 17 hommes, titulaires d'une qualification allant d'arbitre stagiaire à arbitre international.

Pas de compétition cette saison donc pas d'arbitrage..

Le très bon niveau technique de notre Corps Arbitral est entretenu, d'une part, par l'obligation requise par la FFTir, de participer à un stage de remise à niveau, organisé au moins une fois tous les quatre ans par notre Ligue, d'autre part par une séance annuelle de révision des règlements organisée sous l'égide du CDTY. Celle-ci n'a pas eu lieu à la suite de l'interruption de la saison mais elle était programmée.

Que *les femmes et les hommes en rouge* trouvent, ici, l'expression de notre reconnaissance pour leur engagement associatif !

## **LES FUTURS ANIMATEURS DE NOS CLUBS**

Toutes les formations prévues en 2020/2021 ont été annulées.

Rappelons ici que la journée de formation dite de « positionnement » préalable à la formation d'Animateur de Club dispensée par la Ligue régionale de Tir de l'Ile de France est animée par nos deux formateurs : Pascal FOURRE et Olivier LAURENT, tous les deux titulaires du Brevet Fédéral 1<sup>er</sup> degré.

Merci à nos formateurs et souhaitons une pleine réussite aux futurs encadrants, dans la concrétisation de leur bénévolat associatif !

Souhaitons aussi que leur engagement fasse des émules dans l'ensemble de nos clubs.

Le CDTY saura leur prêter attention en pérennisant cette action en 2021/2022 s'il y a des candidats.



## **5. Intéresser les clubs et leurs tireurs à la pratique de la compétition**

### **STAGES DE PERFECTIONNEMENT AU TIR A 10m**

Pas de stages de formation pour les tireurs débutants et confirmés.

Ces stages seront reconduits en 2021/2022 tant au 10M qu'au 25/50M, ils seront également orientés vers les débutants en compétition et les minimes des écoles de tir.

Merci aux présidents de Pro Patria Montesson, de l'Espérance du Perray, de l'Amicale des Tireurs de Buc et du Tir National de Versailles qui nous donnent accès à leurs installations.

### **DECOUVERTE DU TIR SPORTIF POUR LES FEMININES**

-  Des stages étaient programmés en 2020 mais n'ont pas pu avoir lieu,
-  Ils seront de nouveau programmés en 2020/201



Voilà, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers amis, un tour d'horizon aussi complet que possible des réalisations du CDTY au cours de la saison écoulée.

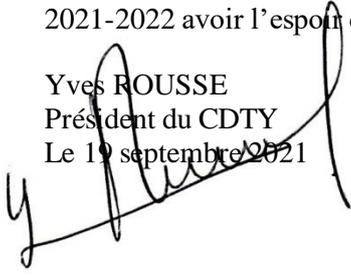
Une saison bien triste pour le tir sportif et pour tous les tireurs petits et grands qui n'ont pas pu exercer leur passion dans les stands de tir et participer à des compétitions qui ont toutes été annulées.

A titre personnel, je vous remercie, ainsi que mes collègues du Comité Directeur, de la confiance et de l'aide que vous m'avez accordée.

La FFTir vient de publier un document intitulé « Protocole sanitaire de rentrée sportive » qui doit permettre aux clubs et association de tir d'utiliser tous leurs postes de tir avec bien sur des restrictions et des contraintes, espérons que cela n'empêche pas le renouvellement des licences et l'inscription de nouveaux tireurs.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce Rapport Moral et d'Activités.  
Je souhaite, aux associations que vous dirigez, de nombreux succès et, à tous nos tireurs, une excellente saison  
2021-2022 avoir l'espoir qu'elle sera plus sereine que celle qui vient de s'écouler.

Yves ROUSSE  
Président du CDTY  
Le 19 septembre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Rousse', written over the typed name and date.



## Rapport du Trésorier sur l'exercice 2020 - 2021 à l'Assemblée Générale du 19 Septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

**Les comptes de l'année sportive 2020–2021 sont exposés** sous leur forme habituelle dans le **tableau en PJ 1**. Malheureusement, la saison sportive a été perturbée et le bilan l'est tout autant. Notre **avoir net**, au terme de l'exercice écoulé, est de **28 813,55 euros**.

Le rapprochement des recettes et des dépenses fait ressortir un résultat négatif de **2 474,82 euros**. A noter que ce résultat ne fait pas apparaître un encaissement de facture effectué après le 31/08, pour un solde négatif de 149,00 €. Cet enregistrement apparaîtra dans les comptes de la saison 2021/2022. Pour mémoire, le budget prévisionnel 2020/2021 prévoyait un résultat négatif de 3 706€.

Il convient de souligner les points suivants:

- 1) Les 19 Clubs qui composent notre Comité sont à jour de leur cotisation.
- 2) **2 500 euros de subventions** ont été perçus en 2020-2021 du Département (5000 € au total) auxquels nous pouvons ajouter la rétrocession de 4 069€ de la ligue de Tir d'Ile de France. L'A.N.S. (ex C.N.D.S.) n'a pas versé de subvention.  
Il est rappelé que l'octroi de ces subventions est subordonné à la réalisation d'actions que nous nous engageons, en début d'exercice, à mener à bien, conformément aux critères retenus par ces organismes.
- 3) Poursuivant sa politique d'aide à la formation des jeunes tireurs, le CDTY a doté, en **armes et matériels**, les clubs disposant d'une **Ecole de Tir**, à hauteur de **8 800,00 euros**.
- 4) Dans le cadre de la formation des tireurs et arbitres, le Comité Départemental n'a pu engager les actions prévues, le montant total de ce poste est de **0,00€**.
- 5) L'organisation, par le CDTY, des Championnats départementaux n'a été réalisée.
- 6) **Ce bilan reste malgré tout positif, car le CDTY a pu maintenir sa politique d'aide aux clubs pour les jeunes, ce qui contribue à l'objectif de développement de notre sport.**

**La saison 2021/2022 débute dans l'incertitude de pouvoir réaliser toutes nos actions. Cependant les consignes de gestion restent identiques pour maintenir le résultat.**

- 7) Un **projet de budget 2021/2022** vous est présenté en PJ 3.

Lionel de Ceuyper

COMITE DEPARTEMENTAL  
DE TIR DES YVELINES

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2020 - 2021

RECETTES	Rappel 2019/2020	Exercice 2020/2021	Delta	DEPENSES	Rappel 2019/2020	Exercice 2020/2021	Delta
COTISATIONS (19 Clubs)	1 064,00	1 064,00	0,0%	ADMINISTRATION (1)	138,68	150,99	8,9%
SUBVENTIONS	9 350,00	2 500,00	-73,3%	DEPENSES SPORTIVES	17 296,34	9 969,54	-42,4%
CNDS		0,00		Rémunérations	0,00	0,00	
Département		2 500,00		Acquisition nette de Matériels (2)	9 632,11	7 465,70	-22,5%
RETROCESSION Ligue							
1 Euro / licence	4 078,00	4 069,00	-0,2%				
RECETTES CHAMPIONNATS	6 895,50	0,00	-100,0%	Organisation de Championnats (3)	7 664,23	2 503,84	-67,3%
FORMATION TIREURS	330,00	0,00	-100,0%	<i>dont stages de formation théorique et pratique gratuits</i>			
AUTRES RECETTES	230,00	0,00	-100,0%	<i>au profit des arbitres du département</i>			
Location de matériels aux Clubs + convention				DEPENSES DIVERSES	534,51	150,00	-71,9%
de Tir du département				Cotisation C.D. Olympique et Sportif 78	50,00	150,00	
				Autres: réceptions, gratifications, médailles JS	484,51	0,00	
INTERETS LIVRET EPARGNE	224,82	162,71	-27,6%	régularisations sur exercice antérieur			
<b>TOTAL:</b>	22 172,32	7 795,71	-64,8%	<b>TOTAL:</b>	17 969,53	10 270,53	-42,8%
Résultat négatif pris sur réserves		-2 474,82		Résultat positif mis en réserves	4 202,79		

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	22 172,32	10 270,53
---------------------------	-----------	-----------

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	22 172,32	10 270,53
---------------------------	-----------	-----------

Avoir net au 01 septembre 2020

31 288,37

+ Résultat de l'exercice 2020 - 2021

-2 474,82

= Avoir net au 31 août 2021

28 813,55

Livret Epargne:	24 662,92 €	Relevé du 31/08/2021
Compte chèques:	4 150,63 €	Relevé du 31/08/2021

**Solde Trésorerie au 31 août 2021**

28 813,55

dont:

28 813,55 €







# COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

## Rapport de la Commission de Contrôle statuant sur les Comptes de l'exercice 2020/2021

Mesdames, Messieurs,

Suite aux échanges mails et téléphoniques avec Mr de CEUYPER, Trésorier, j'ai l'honneur de vous faire part des conclusions des vérifications menées par Mr LALOYER, Contrôleur aux comptes du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Mr de CEUYPER, Trésorier, a mis à disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2020-2021, excepté les chéquiers détenus par le Président et le Trésorier car aucun chèque n'a été émis sur la période.

Les vérifications n'ont pas été réalisées de manière exhaustive, mais ont porté sur le contrôle de la balance (recettes-dépenses), la vérification du compte bancaire et du solde au 31 Août 2021, l'examen de l'inscription en comptabilité de dépenses et de recettes de l'exercice prises au hasard ainsi que le relevé de compte du mois d'Octobre 2020.

### 1- Les vérifications

#### A- Vérification des dépenses-recettes et de la balance

**Les dépenses-recettes :** le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives de dépenses et de recettes. Les pièces justificatives des recettes ont été fournies au format dématérialisées.

- ➔ Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence. Cependant, il manque les dates d'écriture comptable pour chaque ligne de dépense et de recette. Il manque une codification/numérotation pour toutes les factures de recette. Ce manque se retrouve en comptabilité car aucune recette ne fait référence à une facture émise. De ce fait, il est assez difficile de retrouver une facture de recette en partant de la comptabilité. Des factures au nom et adresse du CDTY doivent systématiquement être demandées (factures 5, 6, 7, 8 et 9). Dans le cas contraire, le remboursement devra passer par une note de frais, ce qui est le cas pour ces 5 factures. Il est impératif pour toute dépense en comptabilité d'avoir des factures et non des « bons de commandes » (facture 6). Ces constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

**La balance (situation financière exercice 2020-2021) :** les contrôles ont porté sur : équilibre, sens des comptes et nomenclature appliquée.

- ➔ Equilibre : les comptes de recettes et de dépenses ne sont pas soldés définitivement mais cela n'empêche pas le calcul du résultat.
- ➔ Sens des comptes : les comptes contiennent les dépenses et recettes pour l'exercice 2020-2021 ainsi que les reliquats de l'exercice 2019-2020 réglés sur l'exercice 2020-2021 (dépenses et recettes). Les comptes sont en phase avec les relevés de compte. Pour le calcul

du Résultat, seules les dépenses et recettes de l'exercice courant doivent être prises en compte. De ce fait, le résultat dégagé n'est que théorique.

➔ Nomenclature utilisée : elle n'est pas conforme au plan comptable des associations (intitulés et numéros de comptes normés).

### B- Vérification du compte bancaire

Le solde du premier relevé de compte est identique à celui porté au compte banque à la balance en début d'exercice, à savoir +5.788,16€. Le solde du dernier relevé de compte est identique à celui porté au compte banque à la balance, à savoir +4.150,63€. Tous les soldes début et fin de mois portés au compte banque de la balance sont identiques aux soldes début et fin de mois des relevés de comptes.

Toutes les écritures sur les relevés de comptes doivent être reportées en comptabilité dans le journal des recettes et dépenses, qu'elles soient faites en avance ou en retard par rapport à l'exercice courant. Ces écritures seront transcrites au bilan dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif.

### C- Vérification des inscriptions de dépenses/recettes et relevé de compte

Les factures de dépenses sont classées par numéros d'écriture en comptabilité et sont annotées « virement+date ». Cette méthode de classement facilite les vérifications et les recherches éventuelles.

Aucune facture de recettes ne comporte de numéro d'écriture en comptabilité. Toutes les factures de recettes ne comportent pas de numéro/identifiant à l'émission. Cela pénalise fortement les recherches et les vérifications.

**Comme il n'y avait que peu de factures de dépenses (17), elles ont toutes été vérifiées.** Le contrôle a porté sur le circuit des dépenses. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées. Elles appartiennent à l'association. Elles sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Rappel, les factures 5 à 9 correspondent à des notes de frais car elles ne sont pas au nom du CDTY. Il est nécessaire de les adosser à un formulaire daté et signé. D'autre part, la facture 6 n'en est pas une. Il s'agit d'un bon de commande. Il est impératif que toutes les pièces comptables soient des factures, pas de devis ni de bons de commandes. Il faut régulariser.

**Les factures de recettes prises au hasard** sont les « DOTATION POUR EQUIPEMENTS DESTINES AUX ECOLES DE TIR 2021 » à AMICALE DES TIREURS DE BUC du 25/06/2021 (OK\_Facture\_materiel\_EdT\_ATBUC\_2021.doc, pas de n°), à AVENIR DE SAINT REMY du 25/06/2021 (OK\_Facture\_materiel\_AVENIR ST REMY\_2021.doc, pas de n°), à ASSOCIATION VICINOISE DE TIR du 25/06/2021 (OK\_Facture\_materiel\_EdT\_AVT\_2021.doc, pas de n°) et à UNION SPORTIVE DE MAISONS LAFFITTE du 25/06/2021 (OK\_Facture\_materiel\_EdT\_TNV\_2021.doc, pas de n°).

Le contrôle a porté sur le circuit des recettes. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées. La facture « OK\_Facture\_materiel\_EdT\_TNV\_2021.doc » est au nom de l'UNION SPORTIVE DE MAISONS LAFFITTE alors que le nom du fichier fait référence au « TNV ». Est-ce normal ? Si oui, c'est un peu déroutant. Si non, il faut faire attention à la cohérence.

Les factures ont été émises par l'association. Les factures sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Le travail de rapprochement a été moins difficile cette année car il y avait

peu de factures de recettes. Mais il faut absolument penser à mettre en place une codification/numérotation pour faciliter la gestion comptable et les recherches.

### **Rapprochement relevé de compte du 2 novembre 2020 et journal des recettes et dépenses**

**d'octobre** : les soldes bancaires début et fin de mois sont identiques. Le solde banque début de mois du relevé de compte et du journal est de 2.797,16 €. Le solde banque fin de mois du relevé de compte et du journal est de 5.189,11 €.

Toutes les transactions dépenses/recettes sont bien en comptabilité. Toutes les recettes et les dépenses ont bien leurs justificatifs comptables.

## **2- Le cadre du respect des règles statutaires**

- Le résultat positif de l'exercice 2019-2020 a été mis dans les réserves du Comité Départemental de Tir des Yvelines conformément aux décisions de l'Assemblée Générale annuelle,
- Les subventions de fonctionnement perçues en 2020-2021 demeurent inférieures aux charges de fonctionnement du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020-2021 a été convoquée dans les six mois suivant la date de fin de l'exercice.

## **3- La certification des comptes**

- L'exercice 2020-2021 produit un résultat déficitaire théorique de -2.474,82€,
- Le budget 2021-2022 est équilibré en ayant recours aux « réserves » financières du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- Les comptes présentés traduisent fidèlement la situation financière du Comité Départemental de Tir des Yvelines au 31 Août 2021.

## **4- Recommandations**

Rappel : Pour l'exercice 2020-2021,

- Il était fortement recommandé au CDTY :
  - o d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
  - o de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
  - o de produire les documents obligatoires lors de l'Assemblée Générale :
    - le bilan
    - le compte de résultat
    - l'annexe
  - o de trouver une numérotation pour toutes les factures de recettes,
  - o de porter les numéros des factures de recettes en comptabilité,
  - o de normaliser les noms des fichiers dématérialisés des factures de recettes avec les libellés inscrits en comptabilité.

Pour l'exercice 2021-2022,

- Il est toujours fortement recommandé au CDTY :
  - d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
  - de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
  - de produire les documents obligatoires lors de l'Assemblée Générale :
    - le bilan
    - le compte de résultat
    - l'annexe
  - de trouver une numérotation pour toutes les factures de recettes,
  - de porter les numéros des factures de recettes en comptabilité,
  - de normaliser les noms des fichiers dématérialisés des factures de recettes avec les libellés inscrits en comptabilité.

## 5- Conclusion

A l'issue des différents contrôles, je suis en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2020-2021, même s'ils ne respectent pas toujours la forme.

Je recommande de continuer d'effectuer systématiquement un rapprochement bancaire formalisé de façon à ce que les soldes début et fin de mois soient en phase entre les relevés de compte et le journal.

Je conseille donc à l'Assemblée Générale de les adopter sans réserve et propose que quitus en soit donné au Trésorier et au Conseil d'Administration du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Le Contrôleur aux Comptes

Laurent LALOYER

Date et signature :

19 Septembre 2021





**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES**  
12, rue Baragué - Bâtiment 2  
78390 BOIS D'ARCY  
Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : [rousse.yves@neuf.fr](mailto:rousse.yves@neuf.fr)

## **APPEL DE COTISATION**

### **2021 / 2022**

Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale Annuelle du Comité Départemental de Tir des Yvelines, réunie le 19 Septembre 2021, a fixé à :

**57 EUROS**

le montant de la cotisation, au titre de l'année sportive 2021/2022.

Comme vous le savez, cette cotisation est due à votre Comité, conformément aux Statuts de la Ligue Régionale de Tir.

Elle contribue au financement :

- de l'organisation des Championnats Départementaux de la Gestion Sportive,
- de la formation des arbitres,
- de la dotation, en matériels sportifs, des Ecoles de Tir où sont formés les jeunes tireurs de notre département.

**Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la cotisation de votre Club, à l'ordre du CDTY, si vous réglez par chèque, à l'adresse suivante:**

*Lionel de Ceuyper*  
4, rue Gaston Monmousseau  
78280 GUYANCOURT.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

**Lionel de Ceuyper**

*Trésorier du CDTY*

Proposition de Budget 2021/2022

RECETTES		Réalisation	Proposition	DEPENSES	
		2018/2019	2021/2022		
				2018/2019	2021/2022
COTISATIONS (19 Clubs)		1 045,00	1 083,00 (1)	DEPENSES ADMINISTRATIVES	144,93 170,00 (11)
SUBVENTIONS		7 600,00	7 700,00	DEPENSES SPORTIVES dont:	28 204,77 29 250,00
	CNDS	2 200,00	2 200,00 (2)	Rémunérations	0,00
	Le Département 78	5 400,00	5 500,00 (3)	Acquisition de Matériels et équipements sportifs + maintenance matériel	6 875,36 8 150,00 (12)
RETROCESSION	Ligue	3 994,00	4 000,00 (4)		
RECETTES des CHAMPIONNATS		14 651,00	14 600,00 (5)	Organisation des Championnats	21 329,41 18 500,00 (13)
FORMATIONS TIREURS		820,00	1 000,00 (6)	Formation théorique et pratique des arbitres, animateurs et tireurs	3 359,01 2 600,00 (14)
AUTRES RECETTES				DEPENSES DIVERSES	727,40 400,00
Location de matériels aux Clubs de Tir du département		210,00	80,00 80,00 (7)	Cotisations CDOS	240,00 200,00
				Autres	487,40 200,00 (15)
INTERETS DU LIVRET EPARGNE		230,58	160,00 (8)		
Résultat négatif pris sur réserves		526,52	1 197,00	Résultat positif mis en réserves	
<b>TOTAL DES RECETTES:</b>		29 077,10	29 820,00	<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>	29 077,10 29 820,00